

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Ouverture de crédits 2024

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1^{ère} Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT VEUILLET. VOISIN. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

La Vice-Présidente,

Explique à l'assemblée que, conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser le Président à engager et mandater avant le vote du budget de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice précédent et avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif,

Propose les ouvertures de crédits suivantes :

BUDGET GENERAL :

Opération	N° de compte	Montant TTC
106 – Voie verte	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5340.00€
81 - Sport	2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	5320.00€
107 – Pôle social	2313 - Constructions	15 600.00€
	2741 – Prêt aux collectivité et aux groupements	80 000.00€
TOTAL		106 260.00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Chapitre	N° de compte	Montant HT
23 –Immobilisations en cours	238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	79 961.00€
TOTAL		79 961.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteurs des montants mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits concernés seront inscrits aux budgets de la Communauté de Communes 2024 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.



Publié le 29/02/2024